

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1252 (Rect)

présenté par

M. Chanteguet et M. Arnaud Leroy

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 12, insérer l'alinéa suivant :

« - procéder à l'augmentation progressive de la contribution climat énergie, qui, dans la perspective d'une division par quatre des gaz à effet de serre ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit en effet d'adresser un signal clair et prévisible qui constitue une condition indispensable à l'évolution des comportements d'investissement (équipement économe en carbone) et de consommation et au développement de la recherche sur les technologies du futur.